NOUVELLES DU JOUR

La libération de M. Magnier, ancien sénateur

Paris, 9 mai. — M. Barthou, ministre de l'intérieur, a signé aujourd'hui la libération conditionnelle de M. Magnier.

Paris, 9 mai. — M. Edmond Magnier a été remis en liberté à 3 h. 1\|2. Il s'est immédiatement rendu à son domicile, rue Taitbout. Interviewé par un reporter, M. Magnier a déclaré qu'il est résolu à travailler et à refaire sa situation; il quittera peut-être Paris pour quelques mois, et quand l'oubli se sera fait autour d'une faute « chèrement payée », il reviendra prendre la place qu'il se sera créée.

Les nominations épiscopales

Paris, 9 mai. — Le *Figaro* de demain croit pouvoir annoncer que M. Rambaud, ministre des cultes, n'a encore pris aucune décision au sujet des nominations épiscopales.

» Il est d'ailleurs douteux, ajoute notre confrère, que le nouveau ministre ratifie tous les choix faits par son prédécesseur, bien que les décrets de nomination aient été préparés par M. Combes, qui les avait mêmes signés, peu de jours avant son départ ».

A propos des troubles qui ont suivi l'assassinat de M. Carnot

Grenoble, 9 mai. — On se rappelle qu'à la suite de l'assassinat de M. Carnot, des troubles se produisirent dans plusieurs villes où demeuraient des Italiens, et que les domiciles de plusieurs de ces derniers furent saccagés.

A Grenoble, où des faits de ce genre se produisirent, les victimes s'adressèrent à la ville, laquelle opposa une fin de non-recevoir. Un Italien nommé Botala intenta alors une action à la ville de Grenoble en réparation des 1700 francs de dommages. Le Tribunal, écartant la responsabilité de l'Etat qui, selon lui, n'est pas en cause, a condamné *de plano* et sans enquête la ville de Grenoble à payer 1300 francs à Bottala. La ville a fait appel.

L'affaire Arton devant la Cour d'assises de la Seine

Paris, 9 mai. — M. le Procureur général Bertrand vient de décider qu'Arton passera devant la cour d'assises de la Seine au cours de la seconde quinzaine de juin.

C'est M. le conseiller Martinet qui dirigera les débats. M. l'avocat-général Jacomy soutiendra l'accusation.

Les débats occuperont plusieurs audiences.

Un incendie à Londres — 700.000 francs de dégâts

Londres, 9 mai. — La nuit dernière, un grand incendie, qui a causé pour 700.000 francs de dégâts, a éclaté dans une maison de draperie.

Une grille sur laquelle étaient montés un grand nombre de curieux, s'est abattue; trente personnes ont été blessées, plusieurs ont dû être transportées à l'hôpital, ayant les jambes brisées.

Les Italiens en Afrique — Rapatriement des soldats

Rome, 9 mai. — Le général Baldissera a demandé le 6 mai, au gouvernement, qui y a consenti, le rapatriement des garnisons de Massaouah, d'Arkika, et de Ghinda, soit environ 12 bataillons.

La question africaine à la Chambre italienne — Un ordre du jour de confiance

Rome, 9 mai. — A la suite de la discussion sur la politique du gouvernement en Afrique, la Chambre italienne vient de voter un ordre du jour de confiance en faveur du cabinet di Rudini, par 248 voix contre 128, et 4 abstentions.

Rome, 9 mai. — Après pointage, le scrutin sur l'ordre du jour accepté par le gouvernement a donné les chiffres suivants : pour 278, contre 133, abstentions 5. La majorité ministérielle, qui est de 145 voix, dépasse toute prévision. L'impression est énorme.

Réunion du conseil des ministres

AUTOUR DU CONSEIL

Paris, 9 mai. — Le conseil de ce matin s'est occupé de nouveau des diverses nominations projetées pour certains postes importants. Les décisions définitives seront arrêtées mardi prochain, tant pour la création du sous-secrétariat d'Etat des Postes et Télégraphes que pour la préfecture de la Seine qui va devenir vacante par suite de la désignation à peu près certaine de M. Poubelle pour un poste diplomatique.

La *France*, que nous reproduisons sous réserves, dit que le mouvement diplomatique a été retardé, parce qu'il est subordonné à des considérations de l'ordre le plus grave et sur lesquelles nous ne croyons pas devoir insister.

A Madagascar

Paris, 9 mai. — On publie cette note officieuse : « Le courrier officiel de Madagascar ne renferme aucune confirmation des nouvelles publiées par divers journaux sur la situation dans l'île. Ces nouvelles sont d'ailleurs en contradiction avec les derniers télégrammes parvenus à la résidence générale.

» Il est probable qu'il s'agit uniquement de correspondances particulières commentant et interprétant les incidents remontant déjà à près de deux mois. »

Marseille, 9 mai. — Le paquebot *Hei-Po*, courrier de Madagascar, Maurice et la Réunion, part demain avec 450 passagers dont MM. Nollet, médecin de la marine; Haveilla, commandant d'infanterie de marine, les capitaines Rivière, Hagotte, Soly, Deshous, Dupont, Laderoin; les lieutenants Tyt, Merteau, Ponty; 80 marins; 220 soldats d'infanterie de marine allant à Madagascar; le chargement du paquebot se compose de provisions pour le corps d'occupation.

L'insurrection cubaine — Condamnation à mort des flibustiers prisonniers

Madrid, 9 mai. — Le conseil de guerre de Cuba a jugé aujourd'hui les Américains faits prisonniers à bord du *Competidor*. Le commissaire du gouvernement a réclamé la peine de mort.

Le gouvernement de la Havane a rejeté la demande du consul américain de faire juger les coupables par les tribunaux ordinaires.

Le conseil de guerre a condamné à mort les flibustiers capturés à bord du *Competidor*. Cet arrêt a été bien accueilli par la garnison.

UNE NUIT

Le capitaine Lorraine me conta :

— Voici la plus étrange aventure de ma vie. Je la dois au billet de logement, à ce singulier droit d'intrusion dans des existences inconnues, qui permet de leur demander le repos d'une nuit, parmi leurs joies ou parmi leurs pleurs.

Nous occupions Toul entre deux journées de manœuvre. A huit heures du soir, je me dirigeai vers l'adresse que m'avait indiquée mon fourrier; j'y trouvai une maison particulière, d'honnête façade; deux fenêtres seulement, au premier étage, laissaient passer la lumière.

La vieille servante à qui je demandai son maître grommela quelques mots que je n'entendis point; pourtant, je la suivis dans l'escalier, et je rencontrai sur le palier un homme à cheveux gris, dont le visage semblait enflammé par de récentes larmes.

Je lui exposai le but de ma visite; il me considéra avec des yeux égarés, puis soudain :

— Veuillez excuser mon accueil, monsieur, me dit-il à voix sourde ; vous m'avez causé, bien involontairement, une douloureuse déception: ma fille est tombée très malade ici même, pendant que son mari, capitaine d'artillerie comme vous, s'embarquait pour l'Algérie... et la malheureuse enfant le réclame sans cesse; elle délire affreusement, elle ne nous reconnaît plus, mais elle n'a que son nom sur les lèvres.

Nous l'avons rappelé; nous l'attendons d'heure en heure. Peut-être sa venue opérerait-elle un miracle... Et, à l'instant, en entendant sonner vos éperons dans l'escalier, j'avais cru, j'avais espéré...

Il se tut en écrasant ses larmes au coin de ses yeux, du bout de ses doigts.

Comme je murmurais quelques paroles de compassion et de retraite, une voix de fièvre, à la fois faible et nette, se glissa par une porte entr'ouverte, emplit le silence noir de la maison :

— Claude ! Claude ! viens vite. C'est lui. Papa, je t'assure que c'est lui : je l'ai entendu monter. Oh ! viens vite, vite, mon Claude... comme je t'attendais...

Je regardai le père : il mordait son mouchoir en secouant sa tête penchée. La voix cria encore, brève cette fois comme un appel de cauchemar :

— Viens donc ! Mais viens donc...

Puis elle se fondit dans une plainte sanglotante.

Le malheureux homme me dit tout bas :

— Elle croit que c'est lui.

***

Et soudain, nos regards se croisèrent, chargés d'une même pensée pieuse et folle; donner à la mourante l'illusion suprême du retour qu'elle attendait.

— Venez, dis-je au père.

Il m'arrêta :

— Vraiment, vous consentiriez à vous rendre près d'elle ! Ah ! comme je vous remercie de votre générosité ! Comme je souhaite qu'elle réussisse ! La pauvre enfant est hantée par ce souci jusque dans son délire... elle sera si calmée...

J'étais déjà au seuil de la chambre et tout à mon rôle de pitié, je sentais mon cœur sauter, d'angoisse, jusqu'à ma gorge.

Je poussai doucement la porte: une petite lampe, sur une commode, dissipait mal l'obscurité; une odeur d'éther flottait dans l'air appauvri. Immédiatement, le lit attira mes yeux, un grand lit où, pressée contre deux oreillers, une jeune femme toute blanche se mourait: de ses mains rayant le drap, de ses lèvres, de tout ce que la vie agitait encore, elle appelait l'absent. J'avançais sur la pointe de mes bottes; mais mon sabre heurta un meuble: aussitôt l'agonisante tressaillit; les boutons brillants, les galons d'or, galvanisèrent une seconde son souvenir.

Elle murmura :

— Ah ! Enfin...

d'un souffle de détente si profond que je me penchai d'un seul geste au-dessus du lit: je tremblais que ce soupir fût le dernier :

Mais elle reprit d'une voix dolente :

— C'est toi; c'est bien toi, mon aimé. Approche-toi. Mes yeux ne voient plus, tu sais. Je suis bien, bien malade.

Son père lui dit tout bas :

— Jane, ne te fatigue pas, ma petite fille.

Mais, roulant doucement sa tête sur l'oreiller, elle continua :

— J'ai tant de choses à te raconter, mon bon chéri...

Et, après un petit silence dont j'eus peur ;

— Tu ne m'embrasses donc pas ?

Alors je dus effleurer son front de mes lèvres. Et comme elle murmurait, les yeux clos, d'une voix suppliante :

— Oh ! encore, encore...

je baisai tout son visage, froid et mouillé.

— Et moi ? dit elle.

Et je sentis sur mes joues son haleine de fièvre.

Je me souviens que je n'éprouvais ni étonnement ni répugnance; rien qu'une joie triste de cette étrange consolation.

***

Mais sa pensée ne se fixait pas :

— Tu sais, dit-elle, le prêtre est venu. Je suis perdue, va.

Alors, sans être contraint de feindre mon émotion ni de préparer mes mots, je laissai cette phrase jaillir de mon cœur :

— Oh ! Jane, je t'en supplie, ne dis pas cela. Nous te guérirons, je t'assure, tu verras.

Mais, sans paraître entendre :

— Tu ne t'éloigneras plus, n'est-ce pas ? Assieds-toi là. Donne-moi ta main.

Je pris ses petits doigts en feu dans les miens.

Alors, elle murmura :

— Là. Je suis bien ; je suis bien.

Et elle sembla s'assoupir. Son père se tenait debout au pied du lit.

Mes yeux accoutumés à la demi-obscurité distinguèrent une forme noire écroulée dans un fauteuil: la mère, sans doute.

A ce moment, seulement, je songeai à l'étrangeté de ma position: à cette jeune femme, inconnue de moi une heure auparavant, et qui m'adressait, dans son délire, le meilleur de ses caresses et de ses pensées; je songeai au mari, qui pouvait entrer, me trouver à sa place au chevet, les mains liées à celles de sa compagne.

Mais toute jalousie sombrerait dans du chagrin: comme l'approche de la mort change toute l'optique de la vie !

Cependant, la jeune femme sortait parfois de sa somnolence, et son rêve remuait fiévreusement des souvenirs.

Je la suppliais tout bas de ne point se fatiguer; je m'efforçais d'arrêter ces rappels d'un passé qui ne m'appartenait pas, de ne pas pénétrer plus avant dans cette intimité. Mais, en même temps, je craignais d'éveiller ses soupçons par mon insistance, de briser ce fragile édifice de mensonges où reposaient ses dernières heures.

Une autre fois elle me dit encore :

— J'ai bien du chagrin de ne pas te laisser un petit enfant, quelque chose qui soit bien à nous deux. Un an de mariage, comme c'est court !

***

J'avais lâchement envie de me sauver, de n'être plus là, tant ses aveux me faisaient souffrir. Et les heures s'écoulaient si lentes, ces heures de silence que les pendules émiettent en tic tac sans fin. Dans mes mains, je sentais le sang de ses veines battre à la fois rapide et faible, comme bat le cœur d'un petit oiseau qu'on tient prisonnier entre les doigts.

Et j'étais si attendri par cette tristesse, ces aveux, cette étreinte, que moi, le célibataire chevronné, j'en arrivais à me substituer de cœur à l'absent, à éprouver toutes les angoisses du mari, le même désir fou d'arracher cette femme à la mort.

Mais cinq heures sonnèrent. Il me fallait courir au rassemblement de ma batterie. Avec des précautions infinies, profitant d'un assoupissement, je dégageai ma main et saluant sans paroles les deux vieillards qui me remerciaient à gestes émus, je quittai la maison... et, dans les rues désertes et grises du matin, je pleurai tout haut.

Et puis ! Et puis l'étape du jour nous transporta à dix lieues de là.

Et puis, les manœuvres finies, je pris une permission de trente jours que je passai dans ma famille. Et ce fut seulement près de l'expiration de ce congé que je partis revoir ceux à qui j'avais si singulièrement rendu service.

J'arrivai la mine attristée; mais le père vint à moi la face en joie et les mains tendues: sa fille n'était pas morte. Le mari survenu quelques heures après mon départ, connaissait seul notre pieuse substitution. La jeune femme l'ignorerait toujours. « Tenez, me dit son père triomphant, regardez-la. » Et il souleva le rideau d'une fenêtre qui donnait sur le jardin : vêtue de rose, étendue sur un siège long et penchée sur un bouquet, elle aspirait à plein visage les fleurs et la vie.

Je me répétais cette phrase: « Elle ne me reconnaîtrait pas ! Mon visage n'évoquerait pas un souvenir, pas une pensée en elle. Elle ne me reconnaîtrait pas ! »

Et comme son père me proposait gaiement : « Voulez-vous que je vous présente comme un ami de Claude ? » il me sembla soudain que ce serait... comment dirais-je ? une grosse indélicatesse, une mauvaise action, que de lui parler en plein jour, en pleine santé, après l'avoir ainsi connue dans la souffrance et dans la nuit.

Et, mû par cette pudeur singulière, je répondis :

— Non, je préfère partir; voulez-vous ?

MICHEL CORDAY.

Ecole des Sciences Sociales et Politiques DE LILLE

PRINCIPES DE MORALE SOCIALE PAR LE R. P. DE PASCAL

1re LEÇON

L'année dernière, le R. P. de Pascal a posé et démontré le principe de la subordination de la vie sociale à la vie morale ; il a prouvé que tout l'ordre social repose sur la justice et sur la charité. Cette année, il se propose de faire l'application des principes établis et d'en tirer des solutions pratiques pour les questions qui occupent tous les esprits à notre époque.

L'homme vit en société, mais il appartient à différents groupements qu'il est nécessaire de distinguer. Il y a un premier lien, lien fondamental et sur lequel s'appuient tous les autres, c'est la société domestique, la famille consacrée par la communication du sang et la participation à un même foyer. La famille se développe, devient tribu, puis constitue la société civile. Mais il y a différentes sociétés civiles; de leurs relations mutuelles, de leur contact, naît la société internationale. Enfin, il y a la société religieuse, l'union de tous les hommes dans la croyance et la foi, dans le culte et dans l'adoration de Dieu.

Mais il y a un autre groupement, qu'on a trop souvent négligé, c'est la société professionnelle, l'association des intérêts, qui prend de nos jours une extension et un développement qu'on ne saurait cacher.

D'après ce que nous venons de dire, le plan du cours est extrêmement simple. Il faudra étudier successivement, et avec plus ou moins d'étendue ; 1° la société domestique. — 2° la société internationale. — 4° la société professionnelle. — 5° enfin la société religieuse.

Le R. P. Pascal aborde immédiatement l'étude de la société domestique.

La famille n'est pas un groupement d'institution humaine ; elle a été créée par Dieu lui-même qui a déposé dans le cœur de l'homme l'instinct de sociabilité qui le porte à s'unir avec ses semblables.

La famille se subdivise en trois groupements : 1° L'association des deux époux qui constitue la société conjugale ; — 2 Les relations des parents avec leurs enfants qui forment la société filiale ; — 3° Les rapports des maîtres avec leurs serviteurs et leurs domestiques : c'est ce que les Latins appelaient les sociétés hériles.

De nos jours, la famille a été violemment attaquée, surtout par les tenants du socialisme collectiviste. Pour eux, le simple attrait sexuel serait la base de l'union conjugale ; la famille, ainsi brutalement fondée, a traversé différentes étapes, dont l'étape chrétienne (certains le reconnaissent, entre autres M. Rouanet) réalise un véritable progrès, notamment sur les temps préhistoriques, mais par delà l'étape chrétienne, il y a une étape plus idéale dans laquelle la volonté de chaque contractant est mieux respectée et qui s'appelle l'union libre.

L'erreur fondamentale est de confondre deux idées distinctes: l'autonomie et l'anomie, c'est-à-dire le manque de lois. Les socialistes prétendent que l'homme social doit être débarrassé de tout frein et de toute loi; cependant, comme la société ne peut se maintenir sans lois, la collectivité pèse sur les individus de tout le poids de son autorité et exerce à leur égard l'absolutisme le plus complet et le plus rigoureux.

Le R. P. de Pascal indique dans quelle mesure la justice et la charité doivent régir la famille. La société conjugale est souverainement réglée par la loi d'amour. Dans la société filiale, le lien entre les parents et les enfants est un lien de charité n'excluant pourtant ni l'autorité d'une part, ni la soumission et l'obéissance d'autre part. Enfin, dans les rapports entre maîtres et serviteurs, c'est la justice qui prédomine sans exclure néanmoins la charité qui doit toujours régir les relations des hommes avec leurs semblables, sous quelque forme qu'elles se présentent.

AU VÉLODROME ROUBAISIEN

Presque tous les coureurs roubaisiens et lillois sont engagés dans les courses d'entraînement qui ont lieu cet après-midi à 4 heures au Vélodrome Roubaisien et dont nous avons donné hier le programme. En attendant les palpitantes émotions de la grande journée du 17 mai, il sera intéressant de constater les progrès accomplis par nos coureurs régionaux et locaux, parmi lesquels les sportmen s'accordent à reconnaître plusieurs futurs *grands champions*. Il serait à souhaiter, dans l'intérêt de ces débutants d'avenir, que de fréquentes réunions comme celles d'aujourd'hui viennent les stimuler, les encourager et aider à leur révélation.

Le public roubaisien, presque aussi familiarisé maintenant avec le Vélodrome qu'avec notre beau parc de Barbieux, ne s'en plaindra pas, heureux de trouver au bout de sa promenade habituelle et pour un prix minime sa distraction favorite.

***

On nous prie de rappeler que les courses d'aujourd'hui commenceront à 4 heures précises et que le prix des places est fixé à 1 fr. les tribunes et galeries, 50 c. les premières et 20 c. les secondes.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette

5 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le Comité de l' « Union Sociale et Patriotique » vient de faire placarder l'affiche suivante :

AUX ÉLECTEURS ROUBAISIENS

« Du fond du cœur, nous remercions tous les bons citoyens qui nous ont apporté leur collaboration dans la lutte électorale, tous ceux qui ont donné l'appui de leurs suffrages à nos candidats; et nous leur donnons rendez-vous pour une bataille prochaine et décisive.

» Des manœuvres frauduleuses ont permis aux collectivistes de remporter une victoire APPARENTE, mais leur triomphe sera court. Déjà nous avons fait la lumière sur leurs agissements, et le Conseil de Préfecture est saisi d'une protestation qui aboutira certainement à l'ANNULATION de l'élection.

» Aussi demandons-nous à tous les électeurs demeurés fidèles aux idées de PATRIOTISME et de LIBERTÉ de continuer, avec une énergie plus intense que jamais, à lutter pour L'AFFRANCHISSEMENT DE NOTRE CITÉ.

» Nous restons sur la brèche et nous ne désarmerons qu'après la victoire définitive des patriotes sur les révolutionnaires.

» Vive la France !

» Vive la République !

» Vive Roubaix !

» *Le Comité de l'Union Sociale et Patriotique.* »

On essaie, du côté collectiviste, d'ergoter sur les motifs invoqués en faveur de l'annulation des élections municipales. Nous ne perdrons pas notre temps à discuter avec le *Réveil-Egalité*, qui connaît mieux que nous tout ce qui s'est fait dimanche.

Nous nous bornerons à constater que maintes fois — et tout récemment encore — il a été décidé ceci par le Conseil d'Etat : « La surveillance du scrutin » appartient aux électeurs comme aux membres du » bureau. Pour exercer leur droit, les électeurs peu» vent séjourner dans la salle du scrutin quand ils » n'y troublent pas l'ordre : et *il y a lieu à annula» tion*, quand on leur a défendu *sans raison* d'y » séjourner. »

Voilà qui est bien clair et qui s'applique merveilleusement à ce qui s'est passé dimanche à Roubaix.

Ajoutons que la protestation contre le scrutin a été déposée dans le délai voulu à la Préfecture et qu'elle sera appuyée par un ensemble de faits des plus déterminants.

Plusieurs de nos correspondants, analysant les résultats du scrutin du 3 mai, recherchent comment le nombre total des voix obtenues par les candidats têtes de listes peut être supérieur au nombre des votants; comment, par exemple,

MM. Eug. Motte ayant obtenu	8.451	voix
Gérome	229	—
Carrette	9.864	—
Le nombre des bulletins nuls étant de	62	
On arrive au chiffre de	18 606	
Alors que le nombre des votants est de	18.368	
Soit une différence de	238	voix en plus.

Il y a, ce semble, quelque chose d'anormal ?

Il n'en est rien, cependant.

Ce qui fait l'erreur de beaucoup, c'est qu'ils confondent *votants* et *voix*.

Chaque votant dispose de 36 voix à répartir entre 36 noms.

S'il y a 18.368 votants ce n'est pas 18.368 voix que l'on doit trouver mais bien 18 368 multipliés par 36 soit 661.248 voix.

Or,

La liste de l'*Union sociale* ayant eu	300.497	voix
La liste Gérome	5 267	—
La liste du Parti collectiviste	349.333	—
Le nombre de bulletins blancs étant de	62	—
Le nombre total des voix est de	655.159	

Soit une moyenne de 35 voix 6/10 par votant; soit, à bien peu de chose près, 36 voix par bulletin ou par votant.

Donc, lorsque l'on trouve au total des voix obtenues par les têtes de listes un chiffre plus élevé que celui des votants, il n'y a pas lieu de s'étonner.

Ce n'est donc pas de ce côté qu'il faut chercher les irrégularités du scrutin de dimanche.

C'est sous une autre forme qu'elles ont dû se produire.

Le « Roubaisien » annonce qu'il cesse sa publication.

Si le ton général de la polémique de ce journal n'a pas eu l'approbation de tous, et si nous avons eu nous-mêmes des réserves à formuler à cet égard, il y a deux choses qu'on ne saurait enlever à son directeur, M. Henri Deschamps : le premier, dans le vieux parti républicain, il a su reconnaître et proclamer qu'une entente s'imposait avec les anciens conservateurs, et il a ainsi préparé la gauche à la formation de l'*Union sociale et patriotique*; il a enfin montré en toutes circonstances un grand courage civique,

A ce double titre, nous lui envoyons, à lui et à ses collaborateurs, le salut des armes, à l'heure où ils se retirent de la lutte. — A. R.

La statistique sanitaire. — Voici les renseignements démographiques pour le mois d'avril :

Naissances : 365, dont 58 illégitimes; décès : 245; mort-nés : 13 dont 4 illégitimes; mariages : 212; divorces : néant.

Les causes des décès sont : rougeole : 6 de moins de un an et 19 de 1 à 5 ans; coqueluche : 2 de moins de un an et 1 de 1 à 5 ans; diphthérie : 3 de 1 à 5 ans et 1 de 5 à 19 ans; phtisie pulmonaire : 1 de 1 à 5 ans, 20 de 20 à 39 ans et 4 de 40 à 59 ans; méningite tuberculeuse : 1 de 1 à 5 ans, 2 de 5 à 19 ans, 1 de 20 à 39 ans; autres tuberculoses : 1 de 1 à 5 ans et 3 de 20 à 39 ans.

Cancers et autres tumeurs : 1 de 40 à 59 ans, 2 de 60 et au-delà; méningite simple : 3 de moins de 1 an, et 1 de 1 à 5 ans; congestions et hémorragies cérébrales : 3 de 40 à 59 ans, et 10 de 60 ans et au-delà; ramollissement cérébral : 1 de 40 à 59 ans et 1 de 60 ans et au-delà; maladies organiques du cœur : 1 de 20 à 39 ans, 1 de 40 à 59 ans et 6 de 60 ans et au-delà; bronchite aiguë : 10 de moins de un an, et 9 de 1 à 5 ans; bronchite chronique : 4 de 1 à 5 ans, 1 de 5 à 19 ans, 2 de 20 à 39 ans; 5 de 40 à 59 ans, et 5 de 60 ans et au-delà.

Pneumonie, broncho-pneumonie : 6 de moins de 1 an, 14 de 1 à 5 ans, 1 de 20 à 39 ans, 1 de 40 à 59 ans, et 5 de 60 ans et au-delà; diarrhée, gastro-entérite, dysenterie : 11 de moins de un an, 6 de 1 à 5 ans, et 1 de 40 à 59 ans; fièvre et péritonite puerpérales : 1 de 20 à 39 ans; débilité congénitale : 12 de moins de un an; sénilité: 3 de 60 ans et au-delà ; suicides : 1 de 20 à 39 ans et 1 de 40 à 59 ans ; autres morts violentes : 2 de 5 à 19 ans, 3 de 20 à 39 ans, et 2 de 40 à 59 ans ; autres causes de mort : 8 de moins de un an, 5 de un à 5 ans, 9 de 20 à 39 ans, 7 de 40 à 59 ans, et 12 de 60 ans et au-delà.

Les contributions des cercles, sociétés et lieux de réunion. — Le Maire de Roubaix donne avis que le rôle pour 1895, des taxes établies par la loi du 16 septembre 1871, sur les abonnés des cercles, sociétés et lieux de réunion, où se paient des cotisations, sont mis en recouvrement, à partir d'aujourd'hui 10 mai.

La rue David d'Angers. — Une affiche fait connaître que MM. Lemaire et Lefèbvre sont autorisés à ouvrir sur leur propre terrain, à la circulation publique, la rue particulière dite « rue David-d'Angers. »

Cercle d'études sociales du quartier Sainte-Elisabeth. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Tous les membres du Cercle sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui, dimanche 10 mai, à 5 heures, chez Delespierre, place Ste-Elisabeth. »

Les premières communions. — La cérémonie des premières communions aura lieu aux dates indiquées ci-dessous, dans les paroisses suivantes :

A Ste-Elisabeth, le 2 juin, messe de communion, à sept heures; grand'messe, à dix heures; les vêpres, à trois heures; au St-Rédempteur, le 31 mai ; messe de communion à sept heures; grand'messe à dix heures; aux vêpres, à quatre heures, sermon par M. l'abbé Duthilleul, professeur au collège; à Saint-Jean-Baptiste, le 31 mai, de même qu'au Saint-Sépulcre; à Saint-Joseph, le 28 mai, messe de communion à sept heures et vêpres à quatre heures.

Le pèlerinage de Wormhoudt. — On sait qu'un pèlerinage aura lieu à Wormhoudt, le 25 mai prochain, le lundi de la Pentecôte.

Le départ des pèlerins roubaisiens aura lieu le matin par le train de 6 heures 38.

Le prix des places, aller et retour, de Roubaix à Esquelbecq est ainsi fixé : 3 fr. 60 en 3e classe et 5 fr. 50 en seconde.

Les pèlerins sont invités à se procurer des insignes à la sacristie de Notre-Dame ou chez M. l'abbé Declerck, rue du Curé, 4.

La société de gymnastique l' « Ancienne » a pris possession, samedi soir, de son local, 10 bis, rue Neuve, et l'a inauguré par une séance d'athlétisme intéressante.

Cette société, de création récente, va bientôt commencer, avec le contingent de bons gymnastes qu'elle possède, à développer surtout les jeux athlétiques, tout en ne négligeant pas les exercices gymnastiques.

Un nouveau dispositif de « tir réduit ». — Le système Jouvet. — Les amateurs de la région se rendront en foule aujourd'hui dimanche 10 mai, à 4 heures du soir, au stand du « Tir national » de Roubaix pour assister aux intéressants essais publics qui y seront pratiqués. On y expérimentera *pour la première fois en province* le système de l'ingénieur Jouvet, de Fenquières, l'un des plus brillants élèves de M. Vieille, l'inventeur de la poudre sans fumée, et qui a résolu pour le tir réduit un problème resté sans solution jusqu'ici pour la cartouche de guerre.

En effet, M. Jouvet utilise, soit pour le Gras, soit pour le Lebel, un projectile qui renferme sa charge, ce qui entraîne la suppression de tout étui; la cartouche se réduit donc au volume de la balle. La précision obtenue est égale à celle de la meilleure Flobert et ce à une distance double. L'encrassement est nul, il n'y a jamais de nettoyage à opérer en cours de tir. La manipulation s'opère si proprement que le garçon de salle devient inutile. Enfin la détonation et la fumée sont absolument nulles.

Nos compagnies de sapeurs-pompiers et nos sociétés de gymnastique ne sauraient s'exercer au tir plus utilement ni aussi économiquement qu'à l'aide de ce nouveau procédé.

Une escroquerie commerciale. — Il y a quelque temps venait s'établir à Roubaix, 119, rue du Grand-Chemin, un soi-disant négociant, qui habitait en garni, une chambre, 38, boulevard de Colmar, et connu sous le nom de René Bardy. Ce « négociant », âgé de 26 ans, avait deux employés, dont nous croyons, jusqu'à présent, devoir taire les noms.

La maison en question paraissait prospérer : les rapports commerciaux entre Paris, Lyon, et autres grandes villes contribuaient à asseoir à Roubaix la maison René Bardy, et inspiraient confiance aux fabricants de notre ville et des environs.

Mais une dénonciation, portée au Tribunal de Commerce, est venue entraver les opérations. M. René Bardy, qui savait à quoi s'en tenir, prit la fuite : — on ne sait où il s'est réfugié, — et, en même temps que sa faillite était prononcée, ses livres commerciaux étaient saisis.

De l'examen de ces livres il résulte que Bardy entretenait des relations avec la maison Druard et Giraud, de Wattrelos. Or, et c'est ainsi que l'on s'aperçut de la supercherie, cette maison n'existe pas. Cependant, une plaque, portant les noms en question, se trouve placée, à Wattrelos, sur la porte de l'immeuble naguère occupé par l'Administration des Postes et Télégraphes.

Le nouveau commissaire de police de Wattrelos, M. Clément, fit ouvrir la porte. Il trouva, dans la boîte aux lettres, plusieurs plis, mais *rien ni personne* dans la maison. Les plis furent ouverts, et le commissaire de police put se convaincre, en les lisant, que, jamais, MM. Druard et Giraud n'avaient existé que dans l'imagination de M. Bardy, qui se déclarait lui-même un négociant des plus honorables.

Il a été reconnu que les dupes faites par Bardy sont, pour la plupart, de Caudry. Le préjudice causé est d'environ 6.000 fr.

Bardy achetait toutes sortes de choses : aussi bien des bicyclettes que des soies de porc pour la brosserie, des tissus et de la mercerie... Ces jours derniers, sa... *maison* était en pourparlers pour un achat de 200 balles de laine, d'une valeur de 150.000 francs !

Le parquet de Lille, qui a reçu du tribunal de commerce de Roubaix un rapport circonstancié, recherche le coupable.

La fin d'une grève. — Les cinquante ouvriers de la filature Mille, rue d'Alger, qui s'étaient mis en grève, pour n'avoir pas obtenu le renvoi d'un de leurs camarades qui avait travaillé le premier mai, sont rentrés à l'usine samedi matin, sans avoir obtenu satisfaction. La grève est donc terminée.

Un vol, rue des Longues-Haies. — Des malfaiteurs se sont introduits, dans la nuit de mercredi à jeudi, dans l'estaminet de M. Louis Delbecque, rue des Longues-Haies, en fracturant la porte d'entrée. Ils ont pu s'emparer de pendules, montres, chaînes, et de diverses bouteilles contenant des liqueurs.

M. le commissaire de police Squivée, à qui plainte a été portée, a fait procéder à l'arrestation de quatre hommes et de deux femmes, qui ont été trouvés en possession d'une grande partie des objets volés.

Deux enfants de cinq et quatre ans ont disparu de leur domicile, rue de Lille, cour Motte-Degand, depuis samedi à midi. Ils étaient vêtus d'une robe grise et d'un tablier noir et ils étaient nu-tête.

Menus faits. — Un rapport a été rédigé, vendredi soir, à la charge de M. B..., rue Nain, qui avait laissé divaguer son chien.

— Un jeune homme de 18 ans, Charles Turpin, journalier, boulevard de Colmar, a été arrêté, samedi matin, sous l'inculpation de vol d'une paire de bottines, au préjudice de M. Libreck, boulevard Gambetta.

Wasquehal. — *Les élections municipales. — Le scrutin de ballottage du 10 mai.* — L'affiche suivante a été placardée à Wasquehal :

« Electeurs de Wasquehal !

» Nous venons avec confiance demander à nouveau vos suffrages.

» Vous connaissez notre programme et vous l'avez approuvé par l'éclatante majorité donnée à notre liste au scrutin du 3 mai.

» La journée de dimanche sera décisive.

» Vous ne vous laisserez pas influencer par certaines manœuvres qui pourraient se produire à la dernière heure.

» Vous rejetterez surtout les listes de mélange qui pourraient surgir.

» Electeurs,

» Vous ne faillirez pas à votre devoir.

» Vous ne trahirez pas notre cause par une abstention que vous pourriez regretter, et, *sans effacer un seul nom*, vous voterez avec la liste de ceux qui restent ce qu'ils ont toujours été.

Les candidats républicains libéraux : 1. Delesalle Désiré, rentier, c. s.; 2. Mallet Henri, grainetier ; 3. Ameye Omer, cultivateur, c. s.; 4. Leuridan-Brulois, rentier, c. s.; 5. Mangez Jules, magasinier ; 6. Desrumaux Gustave, cultivateur, c. s.; 7. Lepers Jean-Baptiste, entrepreneur, c. s ; 8. Selosse Louis, charron ; 9. Honoré-Lepers, cultivateur ; 10. Picavet-Ferret, boulanger ; 11. Libbrecht Hector, employé ; 12. Piat-Lesaffre, distillateur.

13. Gros Adolphe, industriel, c. s.; 14. Lefebvre-Castelain, tonnelier; 15. Deffenain Jules, teinturier; 16. Halluin Louis, cultivateur; 17. Desruelles Henri, rentier, c. s.; 18. Jovenaux Henri, cultivateur, c. s.; 19. Six Vincent, cultivateur, c. s.; 20. Despinoy Louis, débourreur; 21. Blanquart Agathon, cultivateur; 22. Gadenne Alfred, boulanger; 23. Picavet Jean-Baptiste, débitant.

L'*Union républicaine libérale*, de Wasquehal, nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Electeurs de Wasquehal : Nous venons à nouveau et avec confiance solliciter vos suffrages pour le scrutin de ballottage.

» En sollicitant l'honneur de vous représenter au Conseil municipal, notre seule ambition est de travailler à faire prospérer les affaires de la commune, à améliorer la situation des ouvriers et des pauvres, à procurer la bonne entente entre les différentes classes de la société, à réunir tous les habitants sous un même drapeau, le drapeau de la paix et de l'honneur.

» On nous accuse indignement de vouloir restaurer la domination cléricale. Nous ne répondons pas à cette insulte, dont votre bon sens saura faire justice.

» Electeurs,

» Comparez les listes qui nous sont soumises. Examinez les candidats qui vous paraissent les plus honnêtes et les plus à même de diriger consciencieusement vos affaires et si nous vous sommes agréables, votez pour tous les candidats sans exception de la liste républicaine libérale et comptez sur eux comme ils comptent sur vous.

» Pour les candidats républicains libéraux,

» DÉSIRÉ DELESALLE. »

— M. Désiré Delesalle a fait placarder la protestation suivante sur les murs de Wasquehal ;

« Electeurs de Wasquehal,

» On fait courir le bruit dans la commune que j'ai donné 1000 fr. au parti socialiste pour qu'il ne fasse pas alliance avec le parti républicain progressiste pour le scrutin de ballottage.

» Je donne 500 fr. aux pauvres de Wasquehal et 500 fr. à celui qui me le prouvera.

» D. DELESALLE. »

— Voici, à titre d'information, la liste des candidats républicains progressistes et socialistes :

1. Delourme Victor, c. s. 2. Courier Jules, c. s. 3. Spriet Augustin, c. s. 4. Detailleur Napoléon, c. s. 5. Selosse Jean-Baptiste, c. s. 6. Detailleur Louis, c. s. 7. Leveugle Daniel, c. s. 8 Bailly-Rivesse, c. s. 9. Vigner Auguste, c. s. 10. Wattel Henri, conseiller sortant. 11. Franchomme Henri, boulanger. 12. Denys Julien, mécanicien. 13 Foreau Auguste, commerçant. 14. Surmont Jules (père), ouvrier. 15. Herman Léon, boucher. 16. Lejeune-Mulliez, représentant. 17. Jovenaux Jean-Baptiste, entrepreneur. 18. Ployart Louis, cabaretier. 19. Vercruyssen Louis, teinturier. 20. Brisac Anatole, contre-maître. 21. Mathieu Adolphe, échantillonneur. 22. Pollet Louis, horticulteur. 23. Decottignies Floris, employé.

— Une troisième liste circule ; elle est composée exclusivement de collectivistes. Nous la donnons également à titre de renseignement :

1. Mille Arthur, colporteur ; 2. Duponchelle César, menuisier; 3. Loth Alfred, tisserand ; 4. Desbouvries Samuel, tisserand ; 5. Welwaert Henri, piqueur de cartons ; 6. Dupire Henri, journalier ; 7. Tasuières Jules, horticulteur; 8. Caby Jean-Louis, journalier; 9. Vanvorde Joseph, débitant ; 10. Honoré Joseph, tisserand ; 11. Surmont Clotaire, teinturier.

— *Convocation.* — Les membres de la société chorale « *Les Amis-Réunis* », de Wasquehal, sont instamment priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu aujourd'hui dimanche à 11 heures 1\|2 très précises du matin, au local de la société. Présence indispensable.

Toufflers. — *Une descente du Parquet.* — M. le juge d'instruction Ovigneur, accompagné de M. le greffier Montagne, a fait, samedi matin, une descente à Toufflers au sujet d'une agression dont a été victime un puisatier âgé de 63 ans, Isidore Boone L'agresseur, Clarisse Cyrille, est en fuite.

Le magistrat a repris à Lannoy le train de 11 heures 3, pour Lille.

— *La médaille coloniale* vient d'être décernée à M. Brigont, ancien brigadier des douanes, à Toufflers. A cette occasion, les anciens militaires de Lannoy et des environs ont fait une ovation au nouveau décoré, à qui des bouquets et un présent ont été offerts.

Avis important — A l'occasion des premières communions, toutes personnes désireuses d'avoir un dessert bien soigné, peuvent s'adresser à la pâtisserie Saint-Georges. On fournit des pièces montées, petits fours et glacés à des conditions exceptionnelles. Articles de Saxe et fantaisie pour cadeaux. Tous les jours et à toute heure, glaces au détail à 0,25. 1551d

Communications

LA JEANNE D'ARC, société de secours mutuels et de retraites, informe les sociétaires et adhérents qu'elle tiendra sa réunion mensuelle, dimanche 10 mai, à 4 h. 1\|2 à son siège, Hôtel du Grand Cerf, 21, rue du Collège

CHOCOLAT DROULERS, FRESNES (NORD)

Les tablettes « Déjeuners »

SOUVENIRS DE 1re COMMUNION à la librairie du *Journal de Roubaix*. 6299

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

Vous êtes propriétaire

Vous avez une maison, un terrain à vendre ou à louer ?

Vous trouveriez aisément des acheteurs ou des locataires, *si on le savait*. Et le seul moyen pour qu'on le sache, c'est de l'imprimer fréquemment dans le journal qui est lu par tout le monde.

Liquidations judiciaires et faillites des cantons de Roubaix, Tourcoing et Lannoy. — En dehors des liquidations judiciaires et des faillites publiées dans nos annonces, nous relevons la suivante dans d'autres journaux, et nous la donnons à titre de renseignement pouvant être utile au public :

Ouverture de liquidation judiciaire : M. Auguste Beaufort, fabricant de caisses, 119, rue du Grand-Chemin, à Roubaix.

WATTRELOS

Une escroquerie commerciale. — Sous ce titre, nos lecteurs trouveront, dans la chronique de Roubaix, des renseignements au sujet d'une affaire d'escroquerie commerciale, qui intéresse Wattrelos.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ tapissier décorateur.

LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Chronique électorale. — Nous avons reproduit hier la déclaration du comité de l'Union libérale engageant les électeurs à voter pour la liste municipale tout en substituant au nom de M. Dron celui de M. Delphin Dumortier.

Disons, à titre d'information, que, dans l'après-midi de samedi, plusieurs placards électoraux ont été apposés sur les murs. Dans l'un d'eux M. Dron s'élève contre ce qu'il qualifie de « canaillerie; » M. Delphin Dumortier, de son côté, prétend que « jamais à aucun moment il n'a sollicité les suffrages des blancs. » Enfin M. Hassebroucq proteste contre toute radiation ou substitution de noms sur la liste où son nom figure, ajoutant que « toute modification ou altération en altérerait complètement le caractère. »

La composition de la liste collectiviste est exactement la même qu'au premier tour ; mais, sur la liste municipale, MM. Dupont et Cruque ayant été mis en minorité au Blanc-Seau, se sont retirés, et ont été remplacés par MM. Farvaque, boucher, et Victor Cocheteux, contre-maître.

Les grèves. — Ainsi qu'on le prévoyait dès jeudi, tous les ouvriers du tissage de M. Bayart-Parent, rue Desurmont, se sont mis en grève; ils ne sont pas rentrés samedi après-midi et l'établissement est complètement arrêté. Par contre, au tissage de la rue Fin-de-la-Guerre, 313 ouvriers travaillent.

A la filature de coton de M. Joire, rue de la Latte, 15 rattacheurs sur 23 et 9 bâcleurs sur 12 ont tout à coup abandonné leurs métiers, sans expliquer cette brusque cessation de travail. On a su ensuite par un rattacheur qu'ils demandaient à ne plus être à la tâche, mais à gagner 21 fr. par semaine. Il est à remarquer que certains rattacheurs se font aux conditions actuelles plus de 21 francs et que les moins favorisés peuvent atteindre ce chiffre à peu de chose près.

Chez MM. Lamourette et Leroux frères les grévistes sont comme la veille au nombre de 98 ; et chez MM. Masurel frères, 195 ; le nombre n'a pas varié depuis le commencement de la grève.

Aucun changement à signaler aux établissements de MM. Pollet fils, rue de Lille; Carette, rue Gaspard; Pierre et Achille Pollet, rue de Dunkerque; Albert Pollet, rue de la Chapelle; Roelstraete-Deconinck; rue du Haze, Vandenberghe, rue d'Anvers; Malfait-Desurmont, rue St-Pierre et Destombes Gran, rue des Carliers.

Au tissage de M. Toulemonde, boulevard Gambetta, 209 ouvriers sont rentrés.

Conséquences des grèves. — Des industriels qui ont des ordres pressés à remplir se voient dans l'obligation d'avoir recours aux moyens les plus extrêmes par suite de l'arrêt forcé de leurs métiers : c'est ainsi que samedi il est parti de Tourcoing plusieurs wagons chargés de préparations à destination de filatures de Fourmies.

Un car électrique ensablé. — Samedi à 1 heure 1\|4, le car électrique partant du contour St-Christophe attendit longtemps, au croisement de la rue Nationale, l'arrivée du car de la gare des Francs. Enfin, ne voyant rien venir, il continua sa route, et trouva l'autre car en détresse un peu au-dessus de la rue de la Vigne. Les rails étaient recouverts d'une épaisse couche de sable ; la communication étant interrompue il avait fallu en rester là. On donna un coup de balai et tout rentra dans l'ordre.

Affreux accident de voiture. — Un enfant qui a la tête broyée sous une roue. — Mort instantanée. — Nous avons eu l'occasion de dire, il y a quelques jours, combien la circulation était rendue difficile, rue de la Marlière, par suite des travaux de canalisation qu'on y exécute en ce moment. Ce sont ces travaux qui sont certainement la cause première de l'épouvantable accident qui s'est produit, à peu près au carrefour de la rue du Jambon, samedi vers une heure et demie de l'après-midi.

Les nombreux enfants du quartier se rendaient à l'école au moment où passait, se rendant à Mouscron, une voiture attelée de trois chevaux et lourdement chargée, appartenant à M. Lesaffre-Bonduelle, distillateur à Marcq; cette voiture était conduite par un domestique, nommé Charles Mahieu, âgé de 48 ans. Pour se garer, un enfant de 5 ans 1\|2, Jean-Baptiste Mathon, fut obligé de monter sur les terres de déblais, mais il se produisit un éboulement sous les pieds du pauvre enfant qui tomba en avant et eut la tête affreusement broyée. La boîte crânienne fut séparée en plusieurs fragments.

La cervelle avait jailli de tous côtés; il fallut la ramasser dans un journal. M. le docteur Bourgois, qui se trouvait dans le quartier, reconstitua la tête dans la mesure du possible.

On avait transporté le petit cadavre chez M. Vervichelle, boucher, rue de la Marlière, 151, où on procéda aussitôt à l'ensevelissement. On n'était pas tout d'abord certain de l'identité de l'enfant, et deux familles furent soumises à une bien triste épreuve. On alla dire à une mère que son petit garçon avait été victime d'un grave accident; elle accourut aussitôt. Il y avait erreur.

Le même fait se reproduisit pour un charpentier qui travaillait au clocher de la Croix-Rouge.

Enfin on sut à quoi s'en tenir; on avertit la mère, qui demeure rue de l'Epine, près de la chapelle de la Marlière; on lui demanda si elle désirait que le corps fût transporté l'Hôtel-Dieu; mais elle répondit qu'elle voulait son enfant; et la petite victime qui, une heure plus tôt partait en jouant, était reconduite à la maison paternelle sur une voiture.

Le père, qui ne fut prévenu que plus tard, travaille comme graisseur chez M. Pollet, place Charles-Roussel. Les époux Mathon ont eu 5 cinq enfants; il n'en reste que deux vivants.

Un accident de travail. — Un ouvrier mécanicien, M. Léon Barbieux, âgé de 25 ans, demeurant à Wattrelos, occupé chez M. Paul Dubrulle fils, constructeur, a été grièvement blessé au pouce de la main gauche par la chute d'une pièce de fonte. Il a reçu les soins du docteur Brunel.

Les arrestations du jour. — Jules Lebailly, ferblantier, 602, rue de Gand, pour escroquerie.

Achille Verfaille, treize ans, rue du Petit-Village, et Cyrille Demon, rue du Brun-Pain, 10 ans 1\|2, pour vol d'oranges à l'étalage.

Les épaves. — Un porte-monnaie contenant une certaine somme a été trouvé samedi, vers 6 heures du soir, boulevard Gambetta, par Mlle Vandenbulcke, demeurant à la cité Saint-Vincent, qui s'est empressée de le porter au poste de police.

La fraude. — Dans la nuit de vendredi à samedi, le brigadier Gast et le préposé des douanes Duyghe, de la brigade de la Marlière, ont arrêté non loin du bureau, deux individus porteurs de 20 paquets de 6 boîtes d'allumettes valant ensemble 48 francs. Les deux prisonniers ont été remis à la gendarmerie.

Mouvaux. — *Remerciements aux électeurs.* — L'affiche suivante a été placardée samedi :

« Chers concitoyens !

« Nous venons remercier les électeurs qui nous ont donné leurs voix dimanche dernier.

» Ceux-là n'ont pas voulu de compromissions honteuses, d'alliances inavouables.

» Ils ont marché fièrement à la bataille avec leur drapeau déployé.

» Une coalition hétéroclite et ennemie de l'ordre a passagèrement triomphé. Elle a envoyé à la Mairie un groupe de défenseurs du drapeau rouge.

» Vous avez su vous dégager de ces honteuses compromissions; le bataillon des honnêtes gens, des amis de l'ordre, des vrais patriotes, a succombé sous les efforts réunis des anticléricaux sectaires, des anti-patriotes, des internationalistes.

» Mais il est resté entier, prêt à affronter de nouvelles luttes.

» Nous pouvons dire avec fierté : Tout est perdu, fors l'honneur.

» Nos vainqueurs d'un jour ont mis honneur et drapeau dans leur poche. Ils n'ont triomphé qu'en sacrifiant leur dignité.

» La Municipalité Républicaine Libérale, en abandonnant la Mairie, est fière de ne voir dans son passé aucune alliance déshonorante.

» Elle représente toujours la plus grande partie des électeurs de Mouvaux.

» Il a fallu à nos adversaires l'appoint des voix socialistes pour triompher d'elle.

» Nous n'aurions pas voulu de la victoire dans de telles conditions.

» Nous préférons la défaite à la honte, car après la défaite vient la revanche, tandis que rien ne peut effacer la honte.

» Electeurs !

» Merci encore de vos généreux efforts. Nous espérons vous retrouver unis et forts pour les revanches de l'avenir.

» *Les candidats de l'Union Libérale* : Jules Varasse, Jean-Baptiste Lepers, Louis Cornille, Benjamin Delval, Henri Delemasure, Adolphe Hellin, Jean-Baptiste Leboucq, Alphonse Lemaire fils, Théodore Mazure, François Beuque, Agathon Mortagne, Henri Lemaire, Louis Picavet, Jean Lepers, Louis Pollet, Alfred Deblock, Lecomte-Dubar, Nicolas Lallement, Louis Grimonpont, Albert Leclercq, Victor Roussel, Jean Fromont, Auguste Odoux.»

Halluin. — *Les grèves.* — Toujours même situation au tissage de M. Lepoutre ; il n'y a eu aucune entrevue entre délégués et patron depuis plusieurs jours.

Chez M. Vandenberghe, fabricant de chaises, pas un seul ouvrier n'est rentré. Ceux qui travaillent la chaise et qui sont au nombre de 28, craignent, paraît-il, de déplaire aux vernisseurs qui ne sont que 12 !

Les chaisiers proprement dits n'ont fait aucune réclamation quant aux salaires, car tous gagnent de bonnes journées. Pour augmenter la production, le travail est divisé par catégories ; les uns ne font que les pieds, d'autres les pièces du dossier ou les bougeons, l'assemblage, etc. Avant d'être terminée une chaise passe au moins par douze mains.

Un habile ouvrier se fait facilement des journées de 8 francs.

Marcq en Barœul. — *Chronique électorale.* — Aujourd'hui dimanche doit avoir lieu un second tour de scrutin pour l'élection de neuf conseillers municipaux au hameau du Pont.

Samedi après-midi aucune liste n'avait encore été placardée; mais d'après une déclaration parue dans le journal l'*Egalité*, il semble peu probable que les candidats collectivistes se maintiennent sur les rangs: deux listes resteront donc en présence.

— *Classement des chevaux.* — Les opérations de classement des chevaux, juments, mulets et des voitures attelées aura lieu le samedi 6 juin à 7 heures, place de l'Eglise.

Roncq. — *Le scrutin de ballottage.* — On sait qu'un deuxième tour de scrutin aura lieu aujourd'hui dimanche au Blanc-Four, où cinq candidats seulement ont obtenu la majorité nécessaire au premier tour. Il reste donc à nommer un conseiller municipal pour cette section.

Aucune déclaration de candidature n'était encore déposée samedi soir, mais on donnait comme certaines celles de MM. Emile Buchy, boucher, libéral, et Henri Chombau, fabricant de toiles, républicain radical.

Bousbecque. — *Recensement des chevaux.* — La commission chargée de procéder au recensement des chevaux et mulets aptes à être utilisés en cas de guerre se réunira à Bousbecque le mardi 2 juin, à quatre heures du soir.

LILLE

Chronique électorale. — La campagne électorale, à Lille, cela se conçoit, est des plus ardentes. Les collectivistes, qui courent, ils le comprennent, à un échec presque certain, ont donné à leur polémique un ton des plus acerbes et des plus injurieux. Ils ont beau faire ; le triomphe de la liste de l'*Union républicaine lilloise* ne fait pas de doute.

Les huit candidats républicains progressistes qui ont pris place dans la liste de l'*Union républicaine lilloise* ont été désignés, non par le *Progrès* comme cela a été dit par erreur, mais par le *Comité de Concentration républicaine*.

— Quelques listes ont été distribuées à un nombre assez restreint d'exemplaires jusqu'à présent. Ces listes écartent les socialistes tout en présentant les radicaux.

De nouvelles manœuvres pouvant se produire et viser la liste de l'*Union républicaine lilloise*, les trente-six candidats de cette liste se sont réunis samedi à deux heures pour affirmer à nouveau leur étroite solidarité.

Afin de rendre cette solidarité effective, ils ont pris, d'accord, toutes les mesures nécessaires pour déjouer les conséquences des manœuvres qui pourraient être employées contre une fraction quelconque de leur liste.

— *Une réunion électorale.* — Samedi soir a eu lieu, à l'Hippodrome de Lille, une réunion organisée par le parti collectiviste.

Le citoyen Carrette, maire de Roubaix, est nommé président; Jules Guesde est acclamé président d'honneur.

Sont présents, les députés Sever, Chauvin et Sembat.

Les députés Viviani et Sautumier, empêchés, se font excuser.

La salle est bien garnie ; mais les curieux sont en majorité ; aussi les applaudissements sont-ils peu nourris.

Le citoyen Ghesquière prend le premier la parole. Il dénonce le « péril clérical » et exprime l'espoir du succès.

Le colonel Sever le remplace à la tribune. Entre autres choses, il dit qu'il aime le drapeau tricolore, mais qu'il ne hait pas le drapeau rouge.

Le citoyen Chauvin prétend que la lutte est entre Notre Dame de l'Usine et le collectivisme.

M. Sembat, député de Paris, agite de nouveau le spectre clérical, et se livre à de violentes attaques contre les ralliés.

Un ordre du jour affirmant l'union des collectivistes et de la Fédération des cercles termine la séance.

Les collectivistes se rendent ensuite rue de Béthune, à la *Maison du Peuple*, où ils tiennent une réunion intime pour l'organisation des bureaux.

Somme toute, la soirée a été calme.

La manœuvre du préfet, dénoncée en termes violents par le *Réveil du Nord* de samedi matin, se borne à la publication d'une troisième liste, d'où le parti collectiviste et les républicains libéraux seraient exclus.

Nominations militaires. — M. Ravary, chef de bataillon en retraite, rapporteur près le Conseil de guerre de Lille, est désigné pour passer en la même qualité au 1er Conseil de guerre de Paris en remplacement de M. Bexon d'Ormercheville. M. Yéron, capitaine en retraite, est nommé rapporteur près le Conseil de guerre de Lille, en remplacement de M. Ravary.

L'incendie de Saint-Sauveur. — On sait que la chapelle provisoire qui servira à l'exercice du culte pour la paroisse Saint-Sauveur doit être aménagée dans l'ancien cercle de la rue Saint-Sauveur.

Les travaux sont commencés depuis quelques jours, et on les mène avec activité.

Pour installer la chapelle, on a réuni la grande salle du cercle, la petite cour et le jeu de boules qui lui font suite et que l'on a couvert, enfin la marquise, très peu élevée, faisant face à la grande salle.

Un plancher a été construit de façon à mettre le sol de cette dernière partie de la chapelle au même niveau que la salle du cercle.

L'autel sera érigé contre le mur, au fond de la salle; une petite pièce attenante servira de sacristie.

On entrera dans la chapelle par la grande porte donnant rue Saint-Sauveur, 19.

L'évasion de l'hôpital militaire de Lille. — Le soldat Mercier, qui, dans la nuit de mardi à mercredi, s'est évadé de l'hôpital militaire, vient d'être arrêté à Tournai par la police de cette ville, dans les circonstances suivantes :

Il se trouvait dans cette ville, rue Saint-Eleuthère, avec les nommés Goetbals, originaire de Bruges, et Vandenotte, natif de Leuze. Tous trois, paraît-il, jetaient leurs casquettes en l'air, en signe d'on ne sait quelle joie, et s'amusaient à tirer dessus des coups de revolver pour